

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2010 A 20 HEURES

Présents : MM. NAUX Louis, VENUAT Eric, MORIZOT Christophe, LACAMBRE Eric, VADROT Philippe, GONNET René, PHILIPOT Jean-Paul, MEUNIER André, GILBERT Michel, Mmes DRURE Sylvie, CATINOT Mylène, DE BOURMONT Marie-Odile

Absents :

M. GUYOT Jean-Joseph, absent, avait donné procuration à M. LACAMBRE Eric
Mme ROSSEEL Christine, absente, avait donné procuration à Mme CATINOT Mylène
M. VAJDIC Laurent, absent, avait donné procuration à M. GONNET René

Secrétaire de séance : M. LACAMBRE Eric

Date de la convocation : le 25 février 2010

Le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal est approuvé par tous les conseillers présents.

Centre social : M. le Maire informe l'assemblée qu'il est demandé aux communes qui ont une garderie et ont signé le Contrat Enfance Jeunesse de délibérer pour l'entrée de la MSA Bourgogne dans ce contrat. Le Conseil municipal, à 15 voix pour, accepte cette proposition.

Indemnités receveur municipal : Le conseil municipal, à 15 voix pour, décide d'allouer au receveur municipal l'indemnité de conseil et de confection de budget, la commune pouvant avoir besoin des services du receveur notamment dans le cadre de son projet de création d'un lotissement.

Vote compte administratif communal 2009 : Le Conseil Municipal, à 9 voix pour, 1 contre et 1 abstention, adopte le compte administratif tel que présenté ci-dessous (suffrages exprimés 11) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Dépenses réalisées – Recettes réalisées = Résultat de l'exercice
452 480,53 – 492 039,18 = 39 558,65 € (Excédent)

Résultat de clôture : Résultat 2008 + Résultat 2009
48 176,89 € + 39 558,65 = **87 735,54 € (Excédent)**

SECTION D'INVESTISSEMENT : Dépenses réalisées – Recettes réalisées = Résultat de l'exercice
163 722,58 – 197 014,92 = 33 292,34 € (Excédent)

Résultat de clôture : Résultat 2008 + Résultat 2009
63 591,02 + 33 292,34 = **96 883,36 € (Excédent) 001**

Etat des restes à réaliser : Dépenses – Recettes
14 705,42 – 0,00 = **14 705,42 € (Déficit)**

Besoin de financement pour équilibre section d'investissement :

Résultat de clôture Année 2009 + Résultat des restes à réaliser =
96 883,36 € – 14 705,42 € = 82 177,94 € (Excédent)

Affectation du résultat d'exploitation : **87 735,54 € en 2009** **206 279,50 € en 2008**

Compte 002 en section de fonctionnement : 87 735,54 € en 2009 48 176,89 € en 2008

Compte 1068 en section d'investissement : 0,00 € en 2009 158 102,61 € en 2008

Plusieurs compagnies d'assurance seront contactées pour négociation des contrats.

Mme Christine ROSSEEL prend part à l'assemblée à 21 h 15.

Vote compte administratif service public assainissement 2009 : Le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention, adopte le compte administratif tel que présenté ci-dessous (suffrages exprimés 12) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées – Recettes réalisées = Résultat de l'exercice
9 011,97 – 8 893,58 = - 118,39 € (Excédent)

Résultat de clôture :

Résultat 2008 + Résultat 2009 =
8 622,47 € - 118,39 = **8 504,08 € (Excédent - cpte 002)**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées – Recettes réalisées = Résultat de l'exercice
2 391,60 - 4 586,42 = 2 194,82 € (Excédent)

Résultat de clôture :

Résultat 2008 + Résultat 2009 =
17 211,45 € + 2 194,82 = **19 406,27 € (Excédent - cpte 001R)**

Projets 2010 – Prévisions d'inscriptions budgétaires :

- **Vente propriété communale des Charbonnats :** Vote du conseil municipal : 14 voix pour, 1 contre et 0 abstention.
- **Acquisition propriété place de la bascule :** Vote du conseil municipal : 8 voix pour, 5 contre et 2 abstentions.

- Travaux cantine : Vote du conseil municipal : 15 voix pour.
- Travaux église : Un devis pour la pose de tirants et rendre la rampe perméable en posant des pavés autobloquants a été reçu. Le souci est que ces tirants ne peuvent pas être posés derrière les poutres, la proposition est de les poser à mi-hauteur, ce qui défigurera l'intérieur de l'édifice. Le conseil municipal, sur proposition de M. VENUAT, décide de demander une estimation pour la pose de contreforts extérieurs ce qui éviterait la pose des tirants.
- Etude aménagement étang : projet global d'aménagement de la zone autour de l'étang : aire de pique-nique, parking, parcours aventure, parcours sportif, aires de jeux, parking pour camping-car...Vote du conseil municipal : 6 voix pour, 5 voix contre 4 abstentions.
- Aménagement jardin presbytère : La commission espaces verts se proposait de faire réaliser un jardin style japonais avec beaucoup de sable, bois, fontaine afin qu'il n'y ait pas d'entretien à faire par les employés communaux. Vote du conseil municipal : 3 voix pour, 8 voix contre et 4 abstentions.
- Aménagement maison Rosier : Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'engager les dépenses correspondant au crépi de la façade de l'ensemble des deux logements afin de conserver la subvention régionale. La dépense correspondant aux autres travaux sera inscrite au budget afin de terminer l'aménagement de ce bloc.
- Toiture bloc mairie-école : Une intervention a été effectuée pour une réfection de la partie côté école. Pour le côté route, une remise à neuf s'impose. Vote du conseil municipal : 10 voix pour et 5 abstentions.
- Création rampe pour accès handicapé : Le conseil municipal, à 15 voix pour, décide que ces travaux seront effectués en régie.
- Lotissement communal : Des plans pour l'implantation éventuelle du lotissement ont été réalisés mais aucune estimation chiffrée n'a été reçue pour l'instant.

Ratification convention ENR : Une convention a été rédigée au niveau du bassin pédagogique, la commune de Cossaye doit recevoir des fonds des RPI de St Germain et de Toury/Jour. Une convention sera rédigée avec ces deux structures. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ratifie à 15 voix pour la convention présentée.

Bureaux de vote élections régionales :

1^{er} tour :

8 h – 11 h 20 Mme ROSSEEL Christine – Mme DRURE Sylvie – Mme CATINOT Mylène
 11 h 20 – 14 h 40M. GONNET René – M. VADROT Philippe – M. VENUAT Eric
 14 h 40 – 18 h 00M. MEUNIER André – Mme DE BOURMONT Marie-Odile - M. GILBERT Michel

2^{ème} tour :

8 h – 11 h 20 M. LACAMBRE Eric – Mme DRURE Sylvie – Mme CATINOT Mylène
 11 h 20 – 14 h 40M. MORIZOT Christophe – M. VADROT Philippe – M. VENUAT Eric
 14 h 40 – 18 h 00M. MEUNIER André – Mme DE BOURMONT Marie-Odile - M. GILBERT Michel

Dépouillement : Toutes les personnes disponibles

Avenir du centre social : M. le Maire explique à l'assemblée que plusieurs questions sont posées au conseil municipal sur l'avenir de ce centre dont les résultats présentent un déficit. M. PHILIPOT rappelle que les élus ont déjà discuté de la question à la dernière réunion du conseil et que la commune était prête à les accompagner si des efforts étaient faits pour réduire le déséquilibre budgétaire.

QUESTIONS DES CONSEILLERS :

M. LACAMBRE Eric : demande à M. le Maire s'il est allé voir la gérante du bar-tabac. M. le Maire répond qu'il l'a effectivement rencontrée et explique à l'assemblée le résultat de son entretien. Mme DRURE fait également part de son entretien avec Melle VIOLETTE.

M. GILBERT Michel : signale que des personnes se sont plaint que les toilettes de la place de la bascule étaient fermées en dehors de la période hivernale. Il ajoute qu'il faudrait voir les routes car il y a des trous et nids de poules sur les routes de Gedde et de Bizy.

M. MEUNIER André : signale que les fossés débordent sur Lancy et les Crots Maillots. Il ajoute qu'il serait bien de déposer une grande poubelle à Lancy afin d'éviter que le camion de collecte du SICTOM tourne chez les particuliers. Il est répondu qu'une solution a été trouvée avec la propriétaire concernée. M. MEUNIER demande également lorsqu'il y a de la neige, que les deux côtes qui mènent au village de Boulon soient dégagées pour permettre aux habitants de circuler.

M. VENUAT Eric : explique à l'assemblée les conditions d'attribution d'une indemnité de responsabilité pour les régisseurs de recettes principaux et suppléants. Le conseil municipal, à 15 voix pour, décide d'accorder aux régisseurs principal et suppléant de la régie de pêche à l'étang communal, l'indemnité de responsabilité correspondant à leur encaisse. Il explique également que lors des dernières inondations, il est intervenu auprès de plusieurs particuliers. M. le Maire ajoute qu'il doit rencontrer l'une des familles sinistrées. Il informe l'assemblée des démarches entreprises pour le transfert de l'agence postale communale en mairie suite à l'aménagement d'un local fermé et indépendant du secrétariat de mairie.